



**FÉDÉRATION DES AVEUGLES  
& HANDICAPÉS VISUELS DE FRANCE**

Association reconnue d'utilité publique Décret du 27 Août 1921

**Monsieur Christian DAVID  
Le Commodore 3  
Rue Henri Pertus  
83000 TOULON**

Paris, le 23 juin 2008

**Objet :** Partenariat entre la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels et GAG Productions dans le cadre du projet « *Lune noire et autres chansons de ce temps* »

Monsieur,

Par la présente nous attestons que le CD « *Lune noire et autres chansons de ce temps* » est réalisé au profit de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France.

À ce titre, Monsieur Christian DAVID est habilité à utiliser le nom de la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France afin de mener à bien l'action de diffusion de ce seul support.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Vincent MICHEL

Président